

Bureau du 2 décembre 2002

Décision n° B-2002-0996

commune (s) : Oullins

objet : **ZRU de la Saulaie - Revitalisation des locaux commerciaux vides - Participations financières de l'Europe et de la Commune**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Développement social urbain

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 22 novembre 2002, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2002-0444 en date du 4 février 2002, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Dans le cadre du contrat de ville d'Oullins, il est proposé une opération de revitalisation des locaux commerciaux vides dans le cadre de la zone de renouvellement urbain (ZRU) de la Saulaie.

L'objet du présent rapport est d'approuver le plan de financement pour les trois années sur lesquelles doit se dérouler l'opération.

Pour réaliser cette opération, un marché d'étude à bons de commande a été passé avec un prestataire en 2001 pour une durée maximum de trois ans.

Cette action sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine, porte sur :

- le repérage et les caractéristiques des locaux vacants avec une actualisation du fichier au fur et à mesure de l'installation d'une nouvelle activité économique ou de la libération d'un local commercial,
- une assistance à la relocation des locaux vacants,
- une coordination avec les chambres consulaires partenaires de cette opération,
- un appui technique aux commerçants par la revalorisation de leur vitrine.

Le coût de cette opération pour l'année 2001 est de 16 744 € TTC avec le montage financier suivant :

- Communauté urbaine	8 816,65 €
- Commune	4 116,12 €
- Etat	3 811,23 €

Le coût de cette opération pour l'année 2002 est de 23 422,46 € TTC avec le montage financier suivant :

- Communauté urbaine	12 751,46 €
- Commune	6 860,00 €
- Etat	3 811,00 €

Le coût de cette opération pour l'année 2003 est de 23 422,46 € TTC avec le montage financier suivant :

- Communauté urbaine	12 751,46 €
- Commune	6 860,00 €
- Etat	3 811,00 €

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2002-0444 en date du 4 février 2002 ;

Oùï l'intervention de monsieur le rapporteur précisant que, dans le titre de la décision, il convient de remplacer "Etat" par "**Europe**" ainsi qu'au niveau des trois paragraphes du "DECIDE" relatif au montage financier de l'opération, pour les trois années (2001-2002-2003) ;

DECIDE

1° - **Accepte** :

a) - les modifications proposées par monsieur le rapporteur,

b) - le plan de financement suivant pour les trois années de l'opération de revitalisation des locaux commerciaux vides dans le quartier de la Saulaie à Oullins réalisée sous maîtrise d'ouvrage communautaire :

- Communauté urbaine	34 319,57 €
- Commune	17 836,12 €
- Europe	11 433,23 €

2° - **Autorise** monsieur le président à :

a) - signer la convention afférente avec la commune d'Oullins,

b) - solliciter annuellement les subventions de l'Europe prévues à ce titre.

3° - **Les recettes** attendues de la part de l'Europe et de la Commune seront imputées sur les crédits à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2003 - comptes 747 180 et 747 400 - fonction 824 - opération 0054.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,